



**PRÉFET
DE L'INDRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfet de Indre



dossier n° PC 036 150 22 S0002

date de dépôt : 27 janvier 2022
demandeur : ENERGIE PARNAC SAS,
représentée par M. BALES Vincent
pour : installation d'un parc solaire flottant
adresse terrain : lieu-dit Le Terrier, à Parnac
(36170)

D.D.T. de l'Indre
8 Rue du Gaz
BP 117
36200 Argenton-sur-Creuse
Affaire suivie par :
Nicole DESAIX
02 54 24 60 06

**D.R.A.C. - Service Régional de
l'Archéologie**
6, rue de la Manufacture
45043 ORLEANS CEDEX

SARTE ARGENTON
Date d'arrivée
N°..... Visa :
23 FÉV 2022

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée..

Le projet entre dans le champ d'application de l'article 4 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive. et en application de l'article R. 425-31 du Code de l'urbanisme la décision ne peut intervenir avant que le préfet de Région ait statué.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous demanderai par ailleurs de bien vouloir me renvoyer l'exemplaire du dossier qui vous a été adressé.

Fait, le 17 février 2022

L'Instructrice ADS,

Nicole DESAIX

Préfecture de la région Centre Val-de-Loire
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
courriel : secretariat-sra.drac-centre@culture.gouv.fr

Orléans, le 15/03/2022

Le présent dossier ne fera pas l'objet de prescriptions archéologiques en application du Code du patrimoine - Livre V (Archéologie).

Pour la Préfecture de la région et par subdélégation,
le conservateur régional de l'archéologie.

Stéphane REVILLION